

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Claudine JACQUEMIN, Samia MESSALTI, Jean-Marie HIRTZ.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 08 décembre 2011

N° 088/2011

Objet : Avenant de prolongation du contrat urbain de cohésion sociale 2011-2014
Rubrique : 8.5

Rapporteur : Jean-François PASQUET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat urbain de cohésion sociale. Depuis l'origine, la politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre de contrats passés entre l'état et les collectivités territoriales. En 2006, une nouvelle génération de contrats a été lancée : les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), afin de fournir un cadre clair et opérationnel à l'action conjuguée des acteurs locaux au profit des quartiers en difficulté.

Au terme de la période triennale (2007/2009) pour laquelle ils étaient prévus, les contrats urbains de cohésion sociale ont été prolongés pour l'année 2010.

Les circulaires du 1^{er} juillet 2010 et du 8 novembre 2010 du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique ainsi que de la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, stipulaient que les CUCS demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. La géographie des quartiers prioritaires reste inchangée.

Cette décision est conforme à la recommandation formulée par le conseil national des villes « de faire correspondre l'élaboration et la conclusion des CUCS ou autres contrats au mandat municipal ».

.../...

Le CUCS est la traduction concrète et contractuelle de l'action des différents partenaires au travers de cinq grands objectifs qui sont :

- l'accès à l'emploi,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- l'accès au logement,
- l'accès à l'égalité des chances
- l'intégration et la prévention des discriminations.

Vu l'avis favorable de la commission solidarité, emploi et politique de la ville le 19 octobre 2011,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du contrat urbain de cohésion sociale 2011/2014.

Date : 14 décembre 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 16 DEC. 2011

N° Accusé de réception : 2011 1214 - ~~A~~ - 088 - DE

Affichage : 19 DEC. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX



J.P. Franoux